

Compte rendu de la séance du 22 septembre 2023

Secrétaire(s) de la séance: Yvette DAL-PRA

Ordre du jour:

- Travaux sur le captage des Riailles
- Tarifs Eau et Assainissement
- Transfert de charges vers le budget Eau et Assainissement
- Espace Raphaël
- Demande de subvention
- Reflexion sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)
- Questions diverses

Présents

ALLIX Dominique, CHAZALON Jean, DAL-PRA Yvette, LEVEQUE Martine, VALENTIN Fabrice, VIAL Elise

Délibérations du conseil:

Travaux sur captage des Riailles (2023 DE 22)

Monsieur le maire explique qu'il y a lieu de mettre en conformité le périmètre de protection du captage d'eau de la source des riailles. Ces travaux consisteraient en l'abattage des arbres et enlèvement de la végétation dans le périmètre immédiat du captage.

Un devis a été demandé à l'ONF pour un montant de 1046,97 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de la mise en œuvre de ces travaux,
- Autorise la maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Tarifs Eau et Assainissement 2024 (2023 DE 23)

Monsieur le maire explique que divers travaux pourraient être nécessaire sur le réseau d'eau et d'assainissement mais que les éventuelles subventions sont soumises à l'impératif que le prix de l'eau atteigne 1,25 euros par m3 (sur la base de 120 m3).

A l'heure actuelle, cette référence pour la commune de Lachamp-Raphaël est de 0.82 €/m3.

Afin d'atteindre ces exigences, le maire propose au conseil municipal de fixer les tarifs d'eau à :

- 65 € pour l'abonnement
- 0, 75 €/m3 pour la consommation

Ce qui porterait le tarif à 1,29 € par m3 pour une consommation de 120 m3.

Cette progression permettrait aussi d'anticiper l'augmentation des charges liées à l'affectation au budget de l'eau d'une partie du temps de travail des agents de la commune ainsi que le transfert de la compétence « Eau et Assainissement » à la communauté de communes au 1^o janvier 2026 et l'augmentation tarifaire que ce transfert pourrait engendrer.

Les tarifs de l'assainissement demeurent inchangés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'appliquer les tarifs suivants :
 - 60 € l'abonnement Eau Potable,
 - 0,75 € le m³ d'eau,
 - Les tarifs pour l'assainissement restent inchangés.
- Décide d'appliquer les tarifs ci-dessus à compter de la prochaine facturation,
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Transfert de charges (2023 DE 24)

Monsieur le maire explique qu'afin de refléter au mieux l'ensemble des charges du Budget Eau et Assainissement, il conviendrait de décompter le temps que les employés communaux passent à l'entretien et la maintenance de la station d'épuration et des captages, ainsi que des relevés des compteurs.

Monsieur le maire estime que le temps consacré à ces tâches est en moyenne d'un jour par mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de transférer en fin d'année et à compter du 1^{er} novembre 2023 l'équivalent de un jour par mois sur la base de 7 heures du salaire et des charges sociales afférentes de l'employé communal du budget de la commune vers le budget Eau et Assainissement,
- Autorise Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Espace Raphaël (2023 DE 25)

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la difficulté de faire valider l'Espace Raphaël en tant qu'ERP de type R, 5^e catégorie par la commission de sécurité.

Afin de sortir de cette situation, un cabinet d'étude a été missionné afin de trouver une solution pour permettre l'exploitation de ce bâtiment dans des conditions sereines.

Il est envisagé de soumettre à la commission de sécurité les éléments suivants :

- Changement de catégorie et de type d'ERP,
- Suppression de 13 couchages,
- Installation d'un système de désenfumage dans les escaliers,
- Pose de grooms sur toutes les portes de chambres,
- Asservissement des portes d'issues de secours,
- Mise aux normes des éclairages de sécurité...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Décide de demander un passage de la commission de sécurité et de soumettre les points ci-dessus,
- De faire réaliser les devis nécessaires à cette opération.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Demande de subvention (2023 DE 26)

Monsieur le maire explique au conseil que l'association Sens et Sommets sollicite auprès de la commune une subvention afin d'équilibrer le budget du concert de Némésis qui a eu lieu à Lachamp-Raphaël le 10 août.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'accorder à l'association Sens et Sommets une subvention exceptionnelle de 207 €,
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0